

Syndicat National de l'Encadrement du Courtage et d'Agences d'Assurance

Conventions collectives concernées :

CCN du 18/01/2012
CCN du 2/06/2003
CCN du 20/11/1996
CCN du 7/01/1976

Qui sommes-nous ?

Le SNECAA est une organisation syndicale Nationale chargée de l'encadrement du courtage, des agents et des auxiliaires d'Assurances qui sont les experts tant Auto (profession réglementée) que non Auto.

Ses représentants sont nommés pour siéger dans les différentes instances paritaires et ces secteurs.

Fort de son expérience, le SNECAA est une organisation syndicale :

- Engagée dans la défense de vos intérêts
- Humaine et responsable par un accompagnement et un soutien pour vous aider dans votre parcours professionnel

Le Bureau exécutif du SNECAA

- Richard CLARVET, Président
- Elisabeth VELLUET, Secrétaire générale

Conventions collectives concernées :

- Convention Collective des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances du 18/01/2012
- Convention Collective du personnel des agences d'assurances du 2/06/2003
- Convention Collective des entreprises d'expertises en automobiles du 20/11/1996
- Convention Collective des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales du 7/01/1976



Richard CLARVET
Président
du SNECAA

Nous contacter

SNECAA CFE-CGC
43 rue de Provence
75009 PARIS

Tél. : 01 42 81 58 51
Fax : 01 55 31 96 75